



**Déclaration simplifiée
d'évaluation d'incidences
Natura 2000
(art R414-23 code environnement)**



Activités et manifestations sportives non motorisées

Nom de la manifestation :

.....

Discipline(s) sportive(s) ou activité :

.....

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive ou de l'activité (nom, adresse, téléphone et @mail) :

.....

Liste des activités et manifestations devant être soumis à l'évaluation des incidences :

- Manifestation sur voie publique donnant lieu à délivrance d'un titre national ou international ou dont le budget est supérieur à 100 000 € (liste nationale : item 22)
- Manifestation sur voie publique rassemblant un total de plus de 1 000 personnes (participants, publics, organisateurs) se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (1ère liste locale : item 13)
- Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif (liste nationale : item 26)
- Nouveaux établissements d'activités physiques ou sportifs se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate (1ère liste locale : item 12)

La manifestation ne relève d'aucune de ces catégories, l'évaluation est terminée

La manifestation ou l'activité relève de l'une de ces catégories, vous devez continuer l'évaluation

Pièces à fournir :

- plan de situation du projet sur lequel figure le ou les sites Natura 2000 (carte IGN 1/25 000° de préférence)
- carte de localisation précise du projet ou du tracé, en précisant l'accès et les cheminements précis des participants et des spectateurs, les éventuelles installations provisoires et la localisation des zones spectateurs

- plan de situation détaillé permettant de visualiser les éléments de la manifestation ou de l'activité par rapport aux habitats (si localisation du projet en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000)
- localisation des cours d'eau et zones humides si le projet traverse un cours d'eau ou une zone humide

Un même plan peut regrouper plusieurs de ces indications.

Descriptif de l'activité ou de la manifestation :

Date : **Horaires :** **Durée :**

Commune(s) concernée(s) :

.....

Budget prévisionnel global :

Espace(s) utilisé(s) (voirie, prairie, plage, bande des 300 m, dune, espace maritime) :

.....

Effectifs chiffrés (attendus, ou faire référence à l'année précédente le cas échéant) :

- Participants :
- Organisateurs (signaleurs, secours, ravitaillement, arbitres...) :
- Spectateurs :

Logistique, Installations provisoires (barnums, tivolis, stands, podiums...) :

1. *Sur les lieux de départ et d'arrivée :*

- Type :

- Surface :

- Nombre :

2. *Ravitaillements :*

- Type :

- Nombre :

3. *Autres installations :*

- Activités annexes ou périphériques :

- Zones de parking :

- Zones de stockage :

- Zones de nettoyage :

Utilisation de véhicules motorisés dans le cadre du :

- Balisage :

- Accompagnement des participants :

- Sécurité ou secours :

- Rangement, ramassage, remise en état du lieu :

Moyens matériels :

- Canalisation des spectateurs (balisage, voie d'accès...) :

- Sonorisation :

- Eclairage :

Déchets :

- Types de déchets produits :

- Mode de gestion (container, recyclage...) :

Si l'activité ou la manifestation sportive se déroule à l'intérieur de site(s) Natura 2000* :

Site(s) concerné(s) par le projet :

Indiquer le ou les sites concerné(s) par votre projet.

SIC ou ZPS	CODE DU SITE	NOM DU SITE	Site(s) concerné (s)
SIC	FR5200653	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	
ZPS	FR5212009	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	
ZPS	FR5212014	Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf	
SIC	FR5202012	Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf	
SIC	FR5200621	Estuaire de la Loire	
SIC	FR5202011	Estuaire de la Loire Nord	
ZPS	FR5210103	Estuaire de la Loire	
SIC	FR5200622	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes	
ZPS	FR5212002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes	
SIC	FR5200623	Grande Brière et Marais de Donges	
ZPS	FR5212008	Grande Brière, Marais de Donges et du Brivet	
SIC	FR5200624	Marais de l'Erdre	
ZPS	FR5212004	Marais de l'Erdre	
SIC	FR5200625	Lac de Grand-Lieu	
ZPS	FR5210008	Lac de Grand-Lieu	
SIC	FR5200626	Marais du Mes, Baie et Dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont-de-Fer	
ZPS	FR5212007	Marais du Mes, Baie et Dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont-de-Fer, Ile Dumet	
SIC	FR5200627	Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen-Bron	
ZPS	FR5210090	Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen-Bron	
SIC	FR5202009	Marais de Goulaine	
ZPS	FR5212001	Marais de Goulaine	
SIC	FR5200628	Forêt, Etang de Vioreau, Etang de la Provostière	
ZPS	FR5210049	Iles de la Baie de La Baule	
SIC	FR5202010	Plateau du Four	
ZPS	FR5212005	Forêt du Gavre	
ZPS	FR5212013	Mor Braz	
ZPS	FR5300002	Marais de Vilaine	
ZPS	FR5310074	Baie de Vilaine	

SIC (Site d'intérêt Communautaire) - Directive "Habitats" // ZPS (Zone de protection Spéciale) – Directive "Oiseaux"

Incidences potentielles sur les habitats ou les espèces protégées * :

Exposer les incidences potentielles sur un ou plusieurs sites Natura 2000 dans le tableau ci-après.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000, notamment en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat naturel remarquable ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concerné(s) ;
- destruction ou perturbation dans la réalisation du cycle vital d'une espèce remarquable ayant contribué au classement du ou des sites concerné(s).

En cas d'identification d'incidence sur un habitat et/ou une espèce, préciser les adaptations de votre projet qui permettront d'atténuer ou de supprimer ces effets.

Espèces / habitats :	Action(s) potentielle(s) pouvant avoir des effets sur le milieu :	Perturbation-dégradation potentielle(s) : OUI – NON Si OUI préciser	Mesure(s) prise(s) pour atténuer ou supprimer les effets	Incidence finale attendue : OUI – NON Si OUI **
Espèces animales aquatiques / côtières / terrestres				
<i>Exemples : loutre d'Europe, chauve-souris</i>	<i>Dérangement ponctuel important (bruit, ...)</i>	<i>OUI</i>	<i>Vitesse modérée à l'approche du site</i>	<i>NON</i>
Oiseaux				
<i>Exemple : Gravelot à collier interrompu</i>	<i>En période de nidification : bruit, passage</i>	<i>OUI</i>	<i>Hors période de nidification</i>	<i>OUI l'évaluation est à poursuivre (voir page 4)</i>
Poissons				
<i>Exemple : anguille</i>	<i>Destruction milieu</i>	<i>NON</i>		<i>NON</i>
Habitats naturels				
<i>Exemples : herbiers de zostère , pelouses à orchidée...</i>	<i>Piétinement, circulation</i>	<i>NON</i>		<i>NON</i>
Milieu dunaire				
<i>Exemples : laisse de mer, dune boisée</i>	<i>Piétinement, circulation</i>	<i>OUI : piétinement</i>	<i>Mesures d'évitement par mise en place de ganivelles</i>	<i>NON</i>

Conclusion :

Si les mesures envisagées ne sont pas en mesure de réduire l'impact du projet sur les habitats et/ou les espèces un dossier d'incidence complet doit être déposé.

Il est de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation sportive de conclure à l'absence ou non d'incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

En conclusion, votre occupation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ? Cocher la case correspondante

NON mon projet n'a pas d'incidence sur les habitats et/ou espèces protégées

Ce formulaire dûment renseigné, complété des éventuelles pièces complémentaires, est à joindre en complément de la déclaration de la manifestation sportive, et à adresser avec le dossier de déclaration.

**** OUI mon projet a des incidences sur les habitats et/ou espèces protégées**

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Un dossier complet devra être établi. C'est ce dossier qui devra être transmis en complément de la manifestation sportive, et à adresser avec le dossier de déclaration.

Fait à :

le :

Signature :

* Des fiches simplifiées des DOCOB par site Natura 2000, ainsi que les listes des activités soumises à évaluation des incidences sont disponibles sur le Portail des services de l'Etat en Loire-Atlantique :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Eau-environnement-et-biodiversite/Biodiversite/Natura-2000>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

- DREAL Pays de Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

- Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

Attention : des contrôles peuvent être effectués et les infractions relevées données lieu à l'application de l'article L414-5-1 du code de l'environnement.